

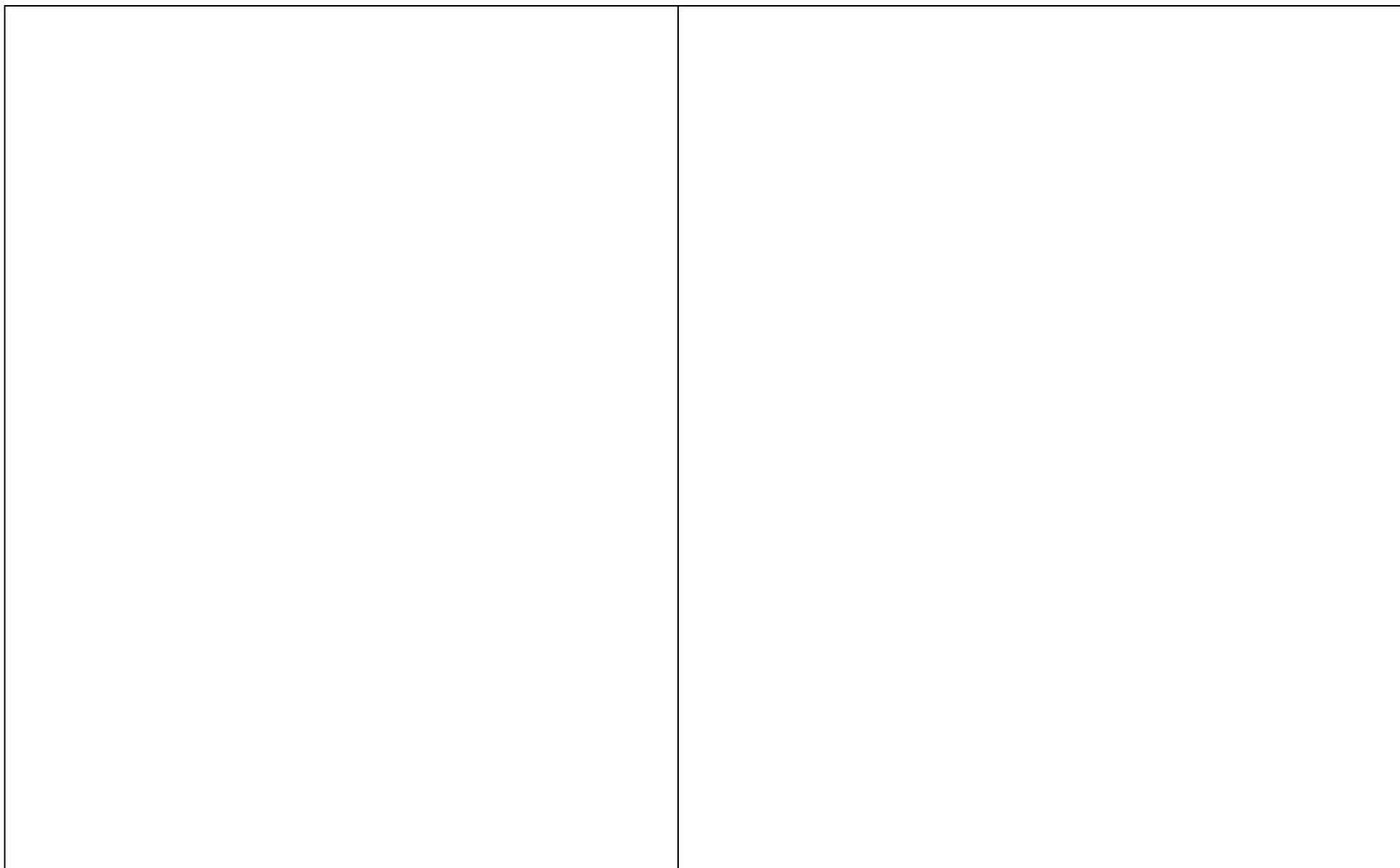


FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION PLAN DE RENOVATION DES FACADES - PFE 2024 – 2026

1. Contact du demandeur

Nom – Prénom	
Adresse	
Dénomination sociale (le cas échéant)	
SIRET (le cas échéant)	
Téléphone	
Courriel (@)	

<p><u>S'ils sont intégrés dans une réflexion globale de façades</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de nettoyage, reprise, et peinture des garde-corps, des menuiseries et des balcons ▪ Travaux de zingueries (zinc ou cuivre) ▪ Travaux de rénovation des portes d'entrées, des volets, des persiennes ▪ Travaux de rénovation et la peinture des dessous de toiture ▪ Autres travaux 	<p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non (précisions sur la nature)</p>
<p>Projet de rénovation Description des travaux envisagés</p> <p>Nota : joindre l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction dudit dossier en précisant les couleurs choisies (façade, menuiseries, encadrements de fenêtres, dessous de toiture, ferronneries...)</p> <p>se reporter au Règlement du plan Façade 2024 2026 / Article 03 – Conditions d'attribution de la subvention / Pièces administratives à joindre au dossier</p>	



<p>Nature du projet Rayer les types de construction non concernés pour la présente demande de subvention</p>	<p>Maison Immeuble Devanture commerciale Autres :</p>
<p>Calcul de la subvention</p> <p>Sur tout le linéaire concerné, la subvention accordée par la commune des Echelles sera le taux éligible du montant total TTC figurant sur le(s) devis.</p> <p>Si le bénéficiaire par son statut (exemple SCI), est assujetti à la TVA, la subvention sera calculée sur le montant HT</p> <p>(se reporter au règlement pour connaître le taux et plancher maximal > Article 02 – Conditions d'éligibilité / Montant de la subvention). Dans le cas contraire, une attestation de non assujettissement à la Tva pourra être demandée.</p>	<p>Montant d'aides sollicités : €</p>
<p>Date de dépôt de la déclaration préalable de travaux / du permis de construire (obligatoire pour les SCI)</p>	<p>.....</p>
<p>Date de l'autorisation préalable de travaux / du permis de construire (obligatoire pour les SCI)</p>	
<p>Montant prévisionnel des travaux En € TTC (pour les particuliers) <u>Joindre les devis</u></p>	<p>..... €</p>

Montant prévisionnel des travaux En € HT (pour les bénéficiaire assujetti à la TVA) <u>Joindre les devis</u> €
---	---------

4. Contenu du dossier de demande de subvention

Tout dossier complet doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

1. Formulaire de demande de subvention intégralement rempli, signé, daté et visé par la commune,
2. Justificatif d'identité,
3. Justificatif de propriété,
4. Autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, autorisation d'enseigne) :
 - Arrêté donnant l'accord ou le certificat de non-opposition
 - Avis de l'Architecte des Bâtiments de France lorsque celui-ci existe
5. Devis détaillés pour chacun des postes de travaux à réaliser, précisant le respect des critères techniques exigés (RAL, matériaux, etc...)
6. Photos de la façade à traiter (vue rapprochée et vue éloignée),
7. Procuration sous seing privé en cas délégation à un tiers de bénéficié de la subvention.

Ce dossier complet sera déposé à la Mairie des Echelles

Signature du demandeur (Le bénéficiaire ou le représentants des copropriétés) , certifiant sur l'honneur :	
<ul style="list-style-type: none"> - Que les informations ici inscrites et documents fournis sont exactes, - Avoir pris connaissance du règlement d'intervention de l'aide financière aux propriétaires privés pour les travaux de mise en valeur des façades, 	
A	Le
Signature :	
Suivi de la mention « lu et approuvé »,	

CADRE RESERVE A LA COMMUNE

Visa attestant que le dossier de demande de subvention est complet, conformément au règlement d'intervention de l'aide financière.

Le

Visa et tampon :

CADRE RESERVE SUIVI

Visa de la commission façade :

Notification demandeur :

Montant de l'aide sollicitée :